



Père d'un enfant français

Par **tatige**, le **29/11/2015** à **22:29**

Bonjour,
Je suis française, en relation avec un homme sans papier suite à la guerre dans son pays. Nous nous connaissons depuis 7 ans. Aujourd'hui je suis enceinte de 6 mois. Il est dans le début de démarche de demander l'asile. Comment faire pour être sur qu'il reste en France pour s'occuper de son fils. (De mon côté je suis contre le mariage.) Qu'il ait un permis de travail pour pouvoir subvenir au besoin de son enfant ?
Merci de vos réponses.

Par **JOVANOVIC**, le **30/11/2015** à **00:43**

Bonjour
S'il a assez d'éléments pour démontrer la situation de guerre dans son pays d'origine et le péril existant pour lui en cas de retour il peut faire sa demande d'asile. Sinon il a très peu de chance de l'obtenir.
En ce qui concerne son TS de parent d'enfant français, dans la mesure où l'enfant n'est pas encore né il ne peut pas l'obtenir car, pour ce faire, il faut démontrer subvenir aux besoins de l'enfant depuis sa naissance ou au moins 2 ans (pas de condition d'entrée régulière).
Je pense donc que le meilleur moyen pour lui d'obtenir un TS est la régularisation par le travail si un employeur désire l'embaucher de façon ferme en effectuant les démarches nécessaires.
Cordialement
AJ
Avocat

Par **tatige**, le **30/11/2015** à **20:36**

Est-ce qu'il a des chances de rester en France pour quelques raisons, sachant qu'il a déjà demandé l'asile dans 2 autres pays ? Et qu'il va être le père de notre enfant ?